

PROTOCOLE DE REPRISE DU HANDBALL POUR LES MINEURS

La reprise des activités physiques en salle concerne les mineurs.
Elle est strictement limitée à l'entraînement individuel et collectif.

LES RÈGLES

- L'activité est **organisée pour éviter le brassage entre les enfants** : groupes réduits et homogènes, avec des créneaux horaires dédiés.
- L'activité prend fin pour permettre le retour des licenciés avant l'horaire du **couvre-feu à 20H00**.
- La reprise des activités s'effectue sans contact en proposant des activités encadrées (réathlétisation, jeux, exercices physiques, tirs, passes, manipulation du ballon, ...).
- Les éducateurs/entraîneurs, tiennent à jour une **fiche de présence** des jeunes à chaque séance.
- Chaque participant apporte son **équipement personnel** (gourdes, maillots, chasubles, ...). Si des équipements partagés sont utilisés (ballons, ...), ils sont désinfectés après chaque séquence.
- **Le lavage des mains est obligatoire**. Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition des joueurs. Le lavage doit être réalisé, a minima :
 - à l'arrivée dans le gymnase et/ou au début de chaque séance ;
 - avant la reprise de la séance lorsque le mineur est allé aux toilettes ;
 - à la fin de la séance et/ou à la sortie du gymnase.
- **Le nettoyage des surfaces**, objets et matériels exposés à des contacts corporels et susceptibles d'être contaminés est assuré dans les locaux (poignées de portes, interrupteurs, rampes, ...).
- **Le port du masque est obligatoire** par tous les participants âgés de 6 ans et plus. Pendant la pratique sportive, les mineurs ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque lorsque l'activité pratiquée ne le permet pas.
- **Les vestiaires demeurent fermés**.
- Les responsables légaux **ne sont pas admis** dans les gymnases où se déroulent les activités.

Date de publication de la note : 14 décembre 2020